



**MAIRIE DE VILLEMATIER
31340 VILLEMATIER**

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

Monsieur le Maire de VILLEMATIER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi du n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 79 et 80 ;

ARRETE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CARMONA ARRAEZ Estefania	Adjoint administratif territorial	

Article 2

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 100 % de femmes (dont 100 % promouvables).

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VILLEMATIER, le 2 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Michel LIBERT



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>